

CONCOURS  
2018

# Maisons <sup>des</sup> fleuries

Inscriptions  
du 22 avril au 18 mai 2018

Fleurissez vos :

- Balcons
- Terrasses
- Jardins
- Commerces...



Port Saint Louis  
DU RHÔNE  
[www.portsaintlouis.fr](http://www.portsaintlouis.fr)

INFORMATIONS ET PARTICIPATIONS : Office de Tourisme - 04 42 86 01 21  
[contact@portsaintlouis-tourisme.fr](mailto:contact@portsaintlouis-tourisme.fr) - [portsaintlouis-tourisme.fr](http://portsaintlouis-tourisme.fr)



OFFICE DE TOURISME

# Concours des Maisons fleuries 2018

## Règlement

### Article 1 : Objectif

Ce concours a pour objectif de récompenser les actions menées par les Port saint louisais en faveur de l'embellissement du cadre de vie.

### Article 2 : Inscription

La participation au concours est gratuite et destinée à l'ensemble des résidents de la commune selon les catégories suivantes :

- Maison avec jardin très visible de la rue
- Balcon ou terrasse bien visible de la rue (résidence collective ou individuelle)
- Appartement en rez-de-chaussée avec jardin visible de la rue (résidence collective)
- Fenêtre ou mur
- Décor floral installé sur la voie publique
- Fleurissement collectif (établissement public ou lotissement...)
- Commerce, restaurant...
- Hébergement touristique
- Etablissement scolaire

### Inscriptions entre le 22 avril et le 18 mai 2018

Chacun peut s'inscrire en complétant le bulletin de participation disponible auprès de l'accueil de l'Office de Tourisme ou en le téléchargeant sur le site [www.portsaintlouis-tourisme.fr](http://www.portsaintlouis-tourisme.fr)

### Article 3 : Organisation du concours et critères d'appréciation

Le concours des maisons fleuries est organisé par l'Office de Tourisme tout en restant un concours communal.

Le jury est constitué par l'Office de Tourisme. Il est composé d'un membre du conseil municipal, d'un membre du conseil d'Administration de l'Office de Tourisme, d'un membre du personnel de l'Office de Tourisme, d'un représentant du service Cadre de Vie de la Mairie, d'un représentant d'une association de la ville en lien direct ou indirect avec le thème.

Lors de son passage, le jury sera invité à apprécier les efforts réalisés par les habitants pour le fleurissement et l'aménagement

végétal de leur propriété, de leur balcon, fenêtre, terrasse, contribuant ainsi à l'embellissement. Il prendra en compte l'harmonie de l'ensemble, la diversité des végétaux, la plantation de plantes endémiques, la propreté, le respect de l'environnement et de la biodiversité...

Le décor floral doit être impérativement visible de la rue à l'exception de la catégorie « Hébergement touristique » où est pris en compte l'accueil des touristes et la mise à disposition des espaces verts et fleuris de la propriété.

### Article 4 : Passage du jury

Le jury établit le palmarès après la visite de tous les inscrits et en se basant sur une grille de notation préétablie. Ce passage s'effectuera **courant semaine 22**.

La notation a pour but d'évaluer le plus objectivement les différentes réalisations. Dans chaque catégorie, le premier prix sera décerné au concurrent ayant obtenu le plus grand nombre de points puis un classement est établi ensuite uniquement pour connaître les deuxième et troisième prix.

Chaque participant même non classé se verra remettre un lot.

### Article 5 : Communication

Le jury se réserve le droit de photographier les différents balcons, jardins, établissements... pour une éventuelle exploitation de ces clichés (presse, exposition...)

L'ensemble des récompenses sera attribué lors d'une cérémonie de remise des prix à la Tour Saint Louis courant deuxième quinzaine de juin. Chaque participant recevra un carton d'invitation au préalable.

### Article 6 : Engagement des participants

La participation au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que les décisions prises par le jury.

Les premiers prix de chaque catégorie peuvent se voir inscrits, par l'Office de Tourisme, au concours départemental des maisons fleuries, sans en être obligatoirement informés.

## Bulletin d'inscription

Nom et prénom du candidat : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

### Catégories :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Maison avec jardin très visible de la rue   | <input type="checkbox"/> Décor floral installé sur la voie publique                          |
| <input type="checkbox"/> Balcon ou terrasse bien visible de la rue<br>(résidence collective ou individuelle) | <input type="checkbox"/> Fleurissement collectif<br>(établissement public ou lotissement...) |
| <input type="checkbox"/> Appartement en rez de chaussée avec jardin visible de la rue (résidence collective) | <input type="checkbox"/> Commerce - Restaurant   |
| <input type="checkbox"/> Fenêtres ou mur   | <input type="checkbox"/> Hébergement touristique   |
|  | <input type="checkbox"/> Etablissement scolaire  |

Office de Tourisme - 04 42 86 01 21 - [contact@portsaintlouis-tourisme.fr](mailto:contact@portsaintlouis-tourisme.fr)  
[portsaintlouis-tourisme.fr](http://portsaintlouis-tourisme.fr)

